

Ouilly-le-Vicomte

À 3 ans et demi, Lohan peut enfin aller à l'école

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | lundi 17 septembre 2018

432 mots | -



Lohan, le fils de Samuel Tenenborczel, peut compter sur un auxiliaire de vie scolaire seulement trois matinées par semaine, alors qu'il a droit à quatre. - Crédit OUEST-FRANCE

Les difficultés du garçon de trois ans et demi, qui a manqué deux jours de classe, illustrent le problème du manque d'auxiliaires de vie scolaire.

« **On a monté une première marche, mais ce n'est pas fini.** » Samuel Tenenborczel est en partie rassuré : son fils Lohan, scolarisé à Ouilly-le-Vicomte, bénéficie enfin d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS), depuis jeudi. En partie seulement, car cette intervenante ne peut l'accompagner que trois matinées par semaine, alors qu'il a droit à quatre.

« **Sans AVS, Lohan ne peut pas aller à l'école** », explique son père. Le garçon de trois ans et demi est atteint du syndrome Ehler-Danlos, maladie génétique rare qui provoque une hyperlaxité des articulations. « **Il doit être aidé pour s'asseoir, se lever, aller aux toilettes... Et à tout moment, il peut chuter** », précise Samuel Tenenborczel.

Les parents de Lohan ont sollicité la Maison départementale des personnes handicapées du Calvados (MDPH) pour que leur fils puisse bénéficier de la présence d'un accompagnateur en milieu scolaire. « **Au mois de juin, on a eu une réponse positive.** » Mais le jour de la rentrée, aucun AVS n'est là pour s'occuper de lui. Lohan est tout de même allé en classe pendant la première semaine, épaulé par une auxiliaire qui s'occupe de deux autres enfants de la même école.

« On croise les doigts pour qu'il ne tombe pas »

Le lundi suivant, voyant que la situation ne s'est toujours pas arrangée, le père de famille ne l'a pas laissé à l'école. Et a publié dans la foulée une vidéo sur les réseaux sociaux où il évoque la situation de son fils. Pendant que son coup de gueule circule sur la toile - près de 15 000 vues en trois jours -, la situation se débloque enfin.

« **J'ai le sentiment d'être victime d'une injustice** », peste le Norollais, en rappelant que les douze heures hebdomadaires d'accompagnement auxquelles son fils à droit ne peuvent être couvertes entièrement par son AVS, qui s'occupe d'un autre enfant le mardi matin. « **D'autant qu'il faudrait qu'il soit suivi en permanence**, estime le père. **L'après-midi, les enfants ont un peu plus d'une heure de sieste, puis environ une heure et demie de classe. On croise les doigts pour qu'il ne tombe pas à ce moment-là.** »

Les parents de Lohan vont bientôt monter un nouveau dossier devant la MDPH. Avec l'espoir de bénéficier, désormais, d'un AVS à temps plein.

Guillaume VERDU.